

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE1110

présenté par
Mme Gipson

ARTICLE 54

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« , mais aussi en faveur de la préservation de la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que la revitalisation de territoire prenne en compte les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

Trop longtemps mise de côté dans l'aménagement du territoire, il est aujourd'hui primordial de la protéger et de « faire le territoire » sans oublier sa biodiversité.